



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
Séance du 20 mars 2023 à 19h00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
11	15	09

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, conformément au Code de l'action sociale et des familles, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de Séance : Danièle CARELLO

Administrateurs présents : Jean-Pierre SERRUS, Jean-Marie LEBRE, Danièle CARELLO, Nathalie JEAN, Paul GAILLARD, Alix DIOP, Yvette AGARD, Karine FRASCA, Catherine POUZENC

Administrateurs ayant donné pouvoir : Astrid ROBERT, Patrick FUMAT

Administrateurs absents : Emilie LAFOND, Michèle BOURGUE, Katia MARTINEZ, Danièle PELLEGRIN

Délibération N°002/2023

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT – Résidence Autonomie l'OUSTAOU

Rapporteur : Jean-Pierre SERRUS

Le Président informe l'Assemblée que la Résidence Autonome L'OUSTAOU envisage :

- De piloter les éclairages des circulations du bâtiment par des détecteurs de présence afin d'assurer une meilleure sécurité pour les résidents et de leur faciliter les déplacements en période nocturne : les hébergés n'auront plus à chercher les interrupteurs. Cette détection couplée à des minuteries aura un impact également au niveau de la consommation d'énergie (plus d'éclairage allumé pendant de longues périodes)
- D'équiper les parties communes (coin salon) de climatiseurs (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} étage du bâtiment). Cela permettra en période estivale et éventuellement en période de canicule d'offrir aux résidents des espaces d'échanges et rafraichissants.

DIT que le coût total de ces travaux s'élève à 14 192, 70 € T.T.C, qui se définit comme suit :

- Fourniture et pose de 18 capteurs : 2 748, 90 € T.T.C
- Fourniture et pose de 3 climatiseurs : 11 443, 80 € T.T.C,

Le dossier de demande de subvention devant comporter des montants TTC

Plan de financement

Financeurs	Taux	Montants T.T.C
CONSEIL DEPARTEMENTAL	80 %	11 354, 16 €
Autofinancement commune	20 %	2 838, 54 €
TOTAL		14 192, 70 €

- Vu les articles L. 2311-1, L. 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 22 applicable au budget de la Résidence autonome L'Oustaou,
- Vu la délibération n°42/23 du 23 janvier 2023 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2023

Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE les travaux énoncés ci-dessus.

APPROUVE le plan de financement tel qu'il est présenté.

AUTORISE le Président du C.C.A.S à solliciter le Conseil Départemental pour une subvention, pour la Résidence Autonomie l'Oustaou.

DIT que les crédits sont inscrits au budget annexe 2023 de la Résidence Autonome – Chapitre 21 – Article 2135.

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président :



Jean-Pierre SERRUS

La Secrétaire de Séance :



Danièle CARELLO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le.....
Et de la publication ou notification le

12,